



MAIRIE DE VINDRY-SUR-TURDINE

5 Place Jean XXIII  
69490 VINDRY-SUR-TURDINE

Dossier Suivi par :  
Véronique DOMPTAIL  
Tél : 04 78 63 23 06  
Sandra BOUVET  
Tél : 04 78 63 24 74  
Mèl : dr69-division-des-enquetes-menages@insee.fr

Original	HP
Copie pour action	DF
Copie pour info	CP BNC
Copie pour info	faucet del
Copie pour info	

Lyon, le 30/12/2022  
N°2022\_32484\_DR69-SES69

**Objet :** enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de février à avril 2023 une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête est réalisée au domicile des enquêtés auprès d'un échantillon de près de 22 000 logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains d'entre eux se situent dans votre commune.

Ces ménages seront interrogés par un enquêteur (ou une enquêtrice) de l'Insee, muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. Ils sont prévenus individuellement par lettre de leur participation à l'enquête et sont informés du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur (enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un **kit de communication**. Son contenu est détaillé en annexe de cette note.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

.../...

Les gendarmeries et les préfetures sont également avisées.

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma consid ration distingu e.

Le directeur r gional



Jean-Philippe GROUTHIER

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enqu te est **reconnue d'int r t g n ral et de qualit  statistique**, en application de la loi n  51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en mati re de statistiques. Elle a obtenu le visa n  2023A039EC du Ministre de l' conomie, des finances et de la souverainet  industrielle et num rique, valable pour l'ann e 2023 – Arr t  en date du 24 octobre 2022.

Cette enqu te est **obligatoire**. En cas de d faut de r ponse, les personnes enqu t es peuvent  tre l'objet de l'amende pr vue   l'article 131-13 du code p nal.

Les r ponses   ce questionnaire sont prot g es par le secret statistique et destin es   l'Institut National de la Statistique et des  tudes  conomiques (Insee). Ces r ponses ainsi que les donn es obtenues par appareillage seront conserv es pendant 5 ann es   compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enqu te. Elles seront archiv es au-del  de cette dur e.   tout moment, leur usage et leur acc s seront strictement contr l s et limit s   l' laboration de statistiques ou   des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le r glement g n ral 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des donn es (RGPD) ainsi que la loi n  78-17 du 6 janvier 1978 relative   l'informatique, aux fichiers et aux libert s s'appliquent   la pr sente enqu te. L'Institut National de la Statistique et des  tudes  conomiques (Insee) est seul destinataire des donn es d'identification (nom et coordonn es), ainsi que les Archives de France, conform ment aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conserv es par le service producteur pendant la dur e du panel, soit 4 ans.

Les personnes enqu t es peuvent exercer un droit d'acc s, de rectification ou de limitation de traitement pour les donn es les concernant pendant la p riode de conservation des donn es d'identification. Ces droits peuvent  tre exerc s aupr s de l'Insee, que vous pouvez contacter   l'adresse : [contact-rgpd@insee.fr](mailto:contact-rgpd@insee.fr). Pour toute question relative au traitement de vos donn es, vous pouvez contacter le d l gu    la protection des donn es du Minist re de l' conomie, des finances et de la souverainet  industrielle et num rique   l'adresse suivante : [le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr).

Vous pouvez  galement introduire une r clamation aupr s de la Cnil.



## Mise à disposition d'un kit de communication pour accompagner l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

### Le kit comprend :

- une page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573\*90 px)
- le dépliant de l'enquête
- une affiche au format A3
- un programme de tweets
- une brève présentation de l'enquête

Tous ces supports sont disponibles sur la page dédiée sur Insee.fr :  
<https://www.insee.fr/fr/information/4230346> ;

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

1. d'insérer une **bannière sur votre site**, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
2. de mettre le lien URL sur cette bannière, vers la **page dédiée à l'enquête « SRCV »** sur Insee.fr  
<https://www.insee.fr/fr/information/4230346> ;
3. de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez écrire un article sur votre site ;

Vous pouvez **publier un article dans votre journal local** en reprenant la présentation de l'enquête ou en vous en inspirant.

L'**affiche** au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer si vous le souhaitez, à partir du PDF téléchargeable sur la **page dédiée du site Insee.fr**.

Et, si vous avez un compte Twitter, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur Insee.fr, soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par email : [communication-institutionnelle@insee.fr](mailto:communication-institutionnelle@insee.fr)



